

DÉCLARATION DES PERFORMANCES – NR. 832/CPR/180319

- I. Code d'identification unique du produit type :

FLEXcement® COMFORT

- II. Numéro de type , de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction , conformément à l'article 11 , paragraphe 4 :

**FLEXcement® COMFORT – Colle à carreaux à base de ciment C2 TE S1
(Le numéro de lot est indiqué sur l'emballage)**

- III. Usage ou usages prévus du produit de construction , conformément à la spécification technique harmonisée applicable , comme prévu par le fabricant :

Colle à carreaux flexible pour murs et sols, application intérieure et extérieure

- IV. Nom , raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant , conformément à l'article 11 , paragraphe 5 :

**COMPAKTUNA® bv/srl
INDUSTRIEPARK ZWIJNAARDE 6
9052 GENT - BELGIUM**

- V. Le cas échéant , nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 , paragraphe 2 :

Non applicable

- VI. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction , conformément à l'annexe V :

Système 3

- VII. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN 12004+A1:2012

Le **Materialprüfungsamt NRW (numéro de notification 0432)** a effectué des essais sous système 3 sur des échantillons remis par le fabricant en vue de déterminer la correspondance du produit aux critères C2

- VIII. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

DÉCLARATION DES PERFORMANCES – NR. 832/CPR/180319

IX. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	PND	EN 12004+A1:2012
Force d'adhérence : - adhérence initiale après 28 jours	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
Durabilité de l'adhérence : - après action de la chaleur - après immersion - après gel-dégel	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
Emission de substances dangereuses	Voir MSDS	

- X. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par :

P. D'HAENENS, DIRECTOR SOLUTIONS & PRODUCTS
(nom et fonction)

GENT, 22/06/2023
(date et lieu de délivrance)

